

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 mars 2024

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 5

**Mobilités - Protocole de coopération entre QBO, la Région Bretagne, Golfe du
Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient
Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération**

Les collectivités de Bretagne sud et la Région partagent l'ambition de concrétiser rapidement une amélioration substantielle de l'offre de transport sur le réseau TER, dès septembre 2025. La participation financière de QBO à ce projet est proposée au conseil communautaire.

1- Mise en œuvre de « BreizhGo Express Sud »

Les principales collectivités de Bretagne sud ont engagé un travail partenarial visant à améliorer l'offre sur le réseau TER à court terme. En effet, malgré une progression constante de la fréquentation des TER bretons (+26% entre 2019 et 2022), la part modale du ferroviaire demeure trop faible. Le potentiel du ferroviaire en Bretagne Sud est pourtant important.

Aujourd'hui, ce sont près de 1 200 voyageurs qui arrivent en gare de Quimper via le réseau de trains express régionaux (en hausse de près de 40% depuis 2019).

Les collectivités de Bretagne sud et la Région partagent la nécessité d'un renfort d'offre conséquent pour augmenter la place du TER dans les déplacements du quotidien. Pour réaliser ce saut d'offre, il convient de lever collectivement les freins financiers.

Ce projet volontariste propose des évolutions d'offre visant une augmentation significative de la part de marché du TER en Bretagne, tant pour les déplacements pendulaires que pour les déplacements de loisirs.

Les collectivités engagées dans la démarche partagent l'ambition de développer le TER dès septembre 2025. Un cadencement en heures de pointe à 30 minutes est visé, permettant ainsi de qualifier le futur service de « BreizhGo Express Sud ».

Le développement de l'offre ferroviaire se ferait en deux temps : 17 circulations supplémentaires dès septembre 2025 et 21 circulations supplémentaires en septembre 2026 (par jour).

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Pour la gare de Quimper, cela représente une augmentation de l'offre de près de 40 %. Cette initiative vient confirmer les ambitions portées par l'Agglomération dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM).

D'un point de vue financier, l'engagement prévisionnel de Quimper Bretagne Occidentale serait porté à 170 000 € par an au titre des frais de fonctionnement, et 90 000 € par an au titre des frais d'amortissement du matériel roulant. Les modalités financières seront précisées dans le cadre d'une future convention entre les partenaires.

Les modalités de répartition financières entre les EPCI de Bretagne sud ont été définies conjointement, au regard du nombre d'habitants (80%), du nombre d'arrêts de trains supplémentaires pour la gare (15%) et de la quantité de train-kilomètres supplémentaires par territoire (5%) ».

2- La création d'un syndicat mixte de transport « Bretagne Mobilités »

En parallèle du travail engagé sur le renfort d'offre ferroviaire, la Région Bretagne propose à l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) bretonnes de mettre en place un syndicat mixte de transport.

En effet, avec une importante part modale de la voiture, et une croissance démographique soutenue, il appartient aux AOM de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle. Les différents modes (train, car, bus, vélo...) doivent aussi être pensés en complémentarité pour permettre une bonne diffusion des flux et offrir des parcours de porte à porte facilités.

Pour coordonner les services de mobilités à l'échelle de la Bretagne, la Région propose la création d'un syndicat mixte de transport dit SRU (créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000). La Région s'est engagée à ce que cette proposition, évoquée dans le protocole, fasse l'objet d'une large concertation à l'échelle régionale durant l'année 2024.

Au quotidien, ce syndicat mixte aura pour objectif de travailler autour de quatre axes : la tarification et les services aux voyageurs, le développement de solutions de mobilités durables pour tous les territoires (covoiturage, mobilités actives, etc.), la coordination des offres de transport collectifs entre elles et la capacité à décider et financer des nouvelles offres de transports.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le protocole de coopération cadre entre QBO, la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer le protocole de coopération.